

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>24116</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 24 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 juin 2024.

**ETAIENT PRESENTS**

Thierry BAUDOUIIN	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU, jusqu'à 20h00	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h15	Jean-François MORIN, à partir de 19h05	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Philippe ROBIN
Jean-François MORIN, pouvoir à Hélène BROSSEAU jusqu'à 19h05	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, jusqu'à 19h15	Sandrine DELUGEAU, à partir de 20h00

**Secrétaire de séance :** Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Commune déléguée de Noirterre : dénomination et numérotation d'une voie privée**

Jean-François MOREAU présente le dossier.

A Noirterre place de l'Église, M. Henri a fait l'acquisition de plusieurs biens pour de la location dans une impasse.

Actuellement, cette voie est privée et pas dénommée. Afin de faciliter l'adressage des futurs locataires il a été décidé de dénommer cette voie « Cour des Anciens Commerces » et de la numérotter selon le plan présenté en séance.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **DE VALIDER** la dénomination « cour des anciens commerces »
- **DE VALIDER** la numérotation de la voie telle que présentée en séance

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTEMPS



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20240626-DG\_DEL-2024\_116-DE  
 Date de télétransmission : 26/06/2024  
 Date de réception préfecture : 26/06/2024

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **26 JUIN 2024**